

2026-018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 15 janvier 2026 – Délibération n°018

**Convocation envoyée,
affichée le : 09/01/2026**

Objet : PARTICIPATION AU PROJET TRAIN DE L'AUBRAC

L'an deux mil vingt-six et le quinze janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune

En exercice : 28

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Présents : 21

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc SAHUQUET

Pouvoirs : 2

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

Votants : 23

Absents : 5

Résultats :

Pour : 23

Absents : BORIE Nina - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MAJOREL Aimé (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) - MULLER Geoffroy (pouvoir à BRUNET Mélanie) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

Contre : 0

Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le : 16/01/2026**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que la ligne ferroviaire dite du *Train de l'Aubrac*, reliant Béziers à Clermont-Ferrand, constitue un axe structurant de mobilité et un levier important de développement touristique durable pour les territoires qu'elle traverse. Classée Train d'Équilibre du Territoire (TET), cette ligne connaît une fréquentation en progression et bénéficie d'un potentiel touristique reconnu, notamment par la qualité de ses paysages et la proximité immédiate d'offres patrimoniales et de pleine nature accessibles depuis ses gares.

Dans ce contexte, le Parc naturel régional des Grands Causses, le Parc naturel régional de l'Aubrac et le Pays Haut Languedoc ont engagé un projet de coopération visant à

2026-018

valoriser la ligne de l'Aubrac à travers des actions coordonnées de communication et d'amélioration de l'accueil dans les gares, sur la période 2025-2027.

La commune de Sévérac d'Aveyron, souhaite s'inscrire dans la démarche collective portée par le PNR des Grands Causses afin d'améliorer l'accueil des voyageurs et de renforcer l'attractivité touristique et la mobilité durable sur son territoire.

À ce titre, il est proposé d'installer en gare de Sévérac quatre arceaux vélos ainsi que six casiers de consigne. Ces équipements accueilleront également une version statique de la carte touristique de la ligne de l'Aubrac sur un totem, contribuant à une information harmonisée le long du parcours.

Le Parc naturel régional des Grands Causses assurera la maîtrise d'ouvrage relative à l'acquisition du mobilier et la gestion financière de l'opération. La commune de Sévérac d'Aveyron participera au financement du projet et prendra en charge les travaux nécessaires à l'installation des équipements, notamment la préparation des sols (réalisation de massifs béton) et la pose du totem d'information.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver la participation de la commune de Sévérac d'Aveyron à ce projet de valorisation du Train de l'Aubrac et d'autoriser son engagement financier et technique dans le cadre de cette action.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

<u>PLAN DE FINANCEMENT : Projet train de l'Aubrac</u>					
Postes de dépenses	Montants HT	TTC	Financeurs	%	Montants TTC
Totem léger (2 poteaux en bois + dibond)	882 €	1 058 €	Coopération leader	66	8 040 €
4 arceaux vélo	940 €	1 128 €	Autofinancement	34	4 124 €
Bloc 6 casiers en bois	5 853,60 €	7 024. 32 €			
Forfait de livraison et installation	5 853.6 €	2 953 €			
TOTAL DEPENSES	10 136.6 €	12 164 €	TOTAL RECETTES		12 164 €€

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

 

2026-018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le budget et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus du projet « train de l'Aubrac » ;

ARTICLE 2 : D'APPROUVER l'appui technique de la commune dans l'installation du mobilier choisi ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

Le secrétaire de séance
Jean-Marc SAHUQUET